

## Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 28 juin 2022

18h30 à Montéleger

**Etaient présents** : Mesdames, CLEMENT, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, Messieurs AVOUAC, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MORIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON

**Etaient excusé(e)s** : M. ANGELI, M. BROCHIER pouvoir à HOURDOU, M. BRUNET, Mme. CHAZAL, Mme. CHOVIN, M. DARD, M. DELOCHE, M. DUBAY, Mme. FOURNIER pouvoir à M. EYSSAUTIER, Mme. GAUCHER pouvoir à AVOUAC, Mme. GENTIAL, Mme. GIRARD pouvoir à BRARD, Mme GUILLON, Mme JUNG, M. LABADENS, M. MIZZI, M. MONTIEL pouvoir à ROMAIN, M. ROBIN, Mme. ROSSI, M. SOULIGNAC, M. VASSY.

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 21

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 5

### Ordre du jour

#### Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2022
3. SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
4. SCoT : Conférence des SCoT AURA
5. Urbanisme : avis sur le SCoT Centre Ardèche
6. Budget : Décision Modificative n°1
7. CVB : évaluation du Contrat Vert et Bleu
8. Syndicat : Modalités de prise en charge des frais de déplacements

#### Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h37.

Lionel BRARD donne lecture des excusés et des pouvoirs. Il note que depuis plusieurs séances l'atteinte du quorum difficile et regrette que peu d'élus aient pu se déplacer.

#### Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Modification n°1 du PLU de St Jean-de-Muzols	Avis favorable avec remarques et réserves
Modification simplifiée n°2 du PLU de St-Félicien	Avis favorable
Modification simplifiée n°4 du PLU de La Roche-de-Glun	Avis favorable avec remarques
Modification n°3b du PLU de St Paul-les-Romans	Avis favorable avec remarques
Révision du PLU de Chatuzange-le-Goubet	Avis favorable avec remarques

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc CHAUMONT est désigné secrétaire de séance.

## 2. Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 12 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

### Mise aux voix :

- Nombre de votants : 21
- Pouvoirs : 5
- Pour : 26
- Mesdames, CLEMENT, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, Messieurs AVOUAC (pouvoir de GAUCHER), BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD (pouvoir de GIRARD), CHAUMONT, DUCLAUX, EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de BROCHIER), LARUE, MORIN, ROMAIN (pouvoir de MONTIEL), TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON
- Contre : 0
- Abstentions : 0

***Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.***

## 3. SCoT : point d'avancement sur le bilan et évaluation du SCoT

- Analyse de l'application du schéma

Les éléments de synthèse du projet de rapport, issus des travaux du groupe de travail, sont présentés.

Lionel BRARD indique que le SCoT, tel que rédigé, donne des orientations dans de nombreuses thématiques qui ne sont pas toujours de la compétence directe du schéma. En effet, l'origine des règles figurant dans le SCoT et de leurs cibles ne sont pas identiques pour toutes les thématiques. Le rapport doit s'attacher à faire le bilan des compétences premières du SCoT.

Jean-Luc CHAUMONT indique que la vacance de logement peut-être aussi dû à la très faible attractivité de certains quartiers et notamment à des logements vétustes.

Fabrice LARUE note que lorsque le niveau de production de logement neuf est supérieur au gain de population cela génère de la vacance.

Jean-Luc CHAUMONT s'interroge sur la localisation des locaux d'activités produits qui pourrait être en lien avec la réalisation de zones d'activités.

Lionel BRARD rappelle le dialogue continu entre le SCoT et les services des Epci en charge du développement économique. Il fait état des stratégies en cours réalisation et de la nécessité d'adapter le développement de certains sites car l'accompagnement de l'installation des activités est en mutation.

Lionel BRARD note que la franche diminution de l'érosion de la SAU est un marqueur fort de la bonne maîtrise de la consommation foncière. Les tendances ne se sont pas les mêmes sur tous les territoires mais dans le Grand Rovaltain la protection des espaces agricoles fonctionne et son érosion ne peut pas être imputée qu'à la seule extension des zones urbaines.

Jean-Michel VALLA précise que sur le territoire de nombreuses exploitations agricoles ne sont pas reprises après leur arrêt, générant également de la SAU non exploitée par la suite.

Lionel BRARD précise que les capacités d'accueil pour le tourisme d'itinérance méritent d'être développées. Le SCoT peut être moteur dans l'accompagnement et l'homogénéisation du territoire sur cette question.

Yann EYSSAUTIER indique que le tourisme d'itinérance ou encore slow tourisme, notamment liés au vélo, sont une opportunité pour le territoire. Des dynamiques sont en cours et il faut pouvoir les accompagner.

Jean-Luc CHAUMONT rapporte que l'offre d'accueil pour une nuitée n'est pas développée sur le territoire alors que la demande existe.

Lionel BRARD indique que la pollution chimique constatée dans le Rhône est à surveiller de près, car la nappe d'accompagnement est connectée à beaucoup d'autres nappes qui sont utilisées, entre autres, pour l'alimentation en eau potable. La problématique de la ressource en eau est capitale pour l'avenir et doit être une des priorités du SCoT. Il est nécessaire d'harmoniser les politiques et schémas en vigueur dans le Grand Rovaltain et qu'à terme le SCoT soit plus prescriptif sur ce volet. La problématique de l'artificialisation est étroitement liée à la question de l'eau.

#### - Résultats de l'enquête aux communes

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des communes sont remis aux membres et présentés en séance. De nombreuses tendances sont jugées bonnes, notamment sur des objectifs clés du SCoT : maîtrise de la consommation foncière : -49% en seulement 6 ans ; la localisation du développement urbain qui atteste du bon fonctionnement des enveloppes et des fronts urbains, le dynamisme et l'attractivité économique.

Lionel BRARD précise que sur plusieurs thématiques le rôle du SCoT est avant tout d'assurer la coordination et l'harmonisation entre les politiques des Epci. Il existe parfois des documents intermédiaires entre le SCoT et les documents d'urbanisme des communes qui sont plus opérationnels et il est normal que l'action du SCoT, dans ces domaines, soit moins identifiables par les communes. Il note que les réponses des communes de l'espace rural au sujet de l'armature urbaine montrent qu'il est nécessaire d'avoir une attention particulière sur ce secteur et de travailler les orientations du SCoT de manière spécifique, notamment pour les formes urbaines et les densités.

Philippe HOURDOU rappelle que la mise en œuvre à venir du ZAN inquiète beaucoup les communes rurales, d'autant plus que c'est une dynamique contraire à la volonté des citoyens.

Jean-Louis BONNET précise que le SCoT s'inscrit déjà dans une trajectoire ZAN grâce aux efforts déjà effectués. Il est d'ailleurs très surprenant que le conseil d'état ait refusé que les efforts déjà effectués soit parmi les critères d'appréciation pour la traduction du ZAN. Il porte à connaissance le recours de l'AMF sur la loi Climat et Résilience en conseil d'état.

***Le Comité syndical prend acte de l'avancement des travaux du bilan et l'évaluation du SCoT.***

## 4. SCoT : Conférence des SCoT AURA

Jean-Louis BONNET présente l'avancée des discussions de la conférence des SCoT AURA. Il rappelle que le syndicat a notifié à plusieurs reprises (deux courriers) à la conférence sa volonté de ne pas être intégré dans un espace de dialogue tel que défini actuellement dans le projet de contribution de la conférence. Cette demande a été réaffirmée à travers la réponse au questionnaire réalisé par la conférence afin de connaître la position des territoires.

Lionel BRARD rappelle que cette demande a été formulée à de nombreuses reprises et que c'est une condition ferme pour que le SCoT reste dans le cadre de la conférence.

***Le Comité syndical prend acte de l'avancement des travaux de la conférences des SCoT.***

## 5. Urbanisme : avis sur le SCoT Centre Ardèche

Jean-Paul VALETTE présente le projet de SCoT Centre Ardèche et les conclusions formulées par la commission document d'urbanisme et le bureau du SCoT. Il insiste sur la nécessité de regarder les orientations et objectifs des zones limitrophes avec le Grand Rovaltain et notamment pour les bassins de Crussol et de Saint-Félicien. Les densités proposées par le SCoT Centre Ardèche sont plus faibles dans les villages ruraux et notamment ceux inférieurs à 300 habitants, dans des secteurs similaires à de nombreuses communes du Grand Rovaltain dont celles de l'ancien Pays de St-Félicien.

Lionel BRARD indique qu'il est important de ne pas avoir de différence d'objectifs marquées entre des territoires limitrophes, en particulier sur les densités.

Il note également que la problématique de la préservation des lignes de crête au regard de l'implantation d'éoliennes est un enjeu fort qui dépasse les limites administratives et peuvent impacter l'intégrité et la préservation des paysages du Grand Rovaltain, notamment sur le Pays de St-Félicien et le bassin de Crussol. Les prescriptions prévues dans le SCoT Centre Ardèche devront participer à la préservation de l'identité et de l'intégrité écologique des grandes unités paysagères remarquables que les deux territoires ont en partage.

### Mise aux voix :

- Nombre de votants : 21
- Pouvoirs : 5
- Pour : 26
- Mesdames, CLEMENT, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, Messieurs AVOUAC (pouvoir de GAUCHER), BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD (pouvoir de GIRARD), CHAUMONT, DUCLAUX, EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de BROCHIER), LARUE, MORIN, ROMAIN (pouvoir de MONTIEL), TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Abstentions : 0

***Le comité syndical donne à l'unanimité un avis favorable au projet de SCoT Centre Ardèche***

## 6. Budget : Projet de Décision modificative n°1

Christian GAUTHIER présente le projet de modification n°1. Le budget voté en février 2022 ne prévoit pas de crédit sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » en dépense de fonctionnement. Il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur ce chapitre pour permettre le paiement de charges exceptionnelles liées à un trop perçu reçu en 2019 au titre de l'action A1 du contrat vert et bleu. Il est proposé de s'appuyer sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues », à hauteur de 3000€, pour alimenter le chapitre 67.

### Mise aux voix :

- Nombre de votants : 21
- Pouvoirs : 5
- Pour : 26
- Mesdames, CLEMENT, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, Messieurs AVOUAC (pouvoir de GAUCHER), BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD (pouvoir de GIRARD), CHAUMONT, DUCLAUX, EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de BROCHIER), LARUE, MORIN, ROMAIN (pouvoir de MONTIEL), TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON
- Contre : 0
- Abstentions : 0

***Le Comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 et ainsi de s'appuyer sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues », pour alimenter le chapitre 67.***

## 7. CVB : Evaluation du Contrat Vert et Bleu

Jean-Louis BONNET indique que le syndicat qui s'était engagé dès 2015 à le faire, poursuit le bilan du Contrat vert et bleu. Celui-ci, terminé depuis fin 2021. Si la Région AURA a décidé l'arrêt de l'outil CVB, l'évaluation du travail effectué depuis 6 ans permet au syndicat de poursuivre le travail d'animation et de pilotage de la biodiversité dans le Grand Rovaltain.

Par ailleurs le syndicat va poursuivre ses actions d'accompagnement de prise en compte de la biodiversité et des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme, le volet prospectif et la sécurisation de la ressource en eau ainsi que le développement avec l'observatoire de la santé des sols.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 4 juillet.

***Le Comité syndical prend acte de l'avancée de l'évaluation du contrat vert et bleu***

## 8. Syndicat : Modalités de prise en charge des frais de déplacements

Une délibération datant de décembre 2010 encadre les modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents et des élus.

Il est proposé de mettre à jour et de modifier la délibération sur plusieurs points :

- La mise à jour des lois et décrets visés dans le préambule de la délibération ;
- La modification du paragraphe « II B. Le recours au véhicule personnel » ;
- La modification du paragraphe « III. B. L'indemnisation des repas et des frais d'hébergements » ;
- La suppression du paragraphe « IV. C. Déplacements à l'intérieur du périmètre du SCoT ».

Il est rappelé l'avis favorable au projet de délibération, donné par le bureau du 10 juin.

### Mise aux voix :

- Nombre de votants : 21
- Pouvoirs : 5
- Pour : 26
- Mesdames, CLEMENT, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, Messieurs AVOUAC (pouvoir de GAUCHER), BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD (pouvoir de GIRARD), CHAUMONT, DUCLAUX, EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de BROCHIER), LARUE, MORIN, ROMAIN (pouvoir de MONTIEL), TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON
- Contre : 0
- Abstentions : 0

***Le Comité syndical valide à l'unanimité la modification de la délibération « modalités de prise en charge des frais de déplacements ».***

### Questions diverses

### Calendrier des instances à venir

- Bureau le 8 juillet
- Bureau le 9 septembre
- Bureau vendredi 7 octobre
- Comité syndical mardi 18 octobre
- Bureau vendredi 25 novembre
- Comité syndical mardi 20 décembre